

**COMMUNE DE MIQUELON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Exercice : 2023****DM 2023-003**

L'an deux mille vingt trois, le trente octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de DETCHEVERRY Franck.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation : 30/10/2023

Présents : DETCHEVERRY Franck, HAYES Nancy, DE LIZARAGA LUCAS Magali, YON Vicky, OLAIOLA Flore, VIGNEAUX Denis, BRAQUART Justine.

Absents : DETCHEVERRY Denis, LEMAINÉ Nicolas, GASPARD Loïc.

Représentés : ORSINY Ketty.

Secrétaire de séance : HAYES Nancy.

**Objet : Vote de crédits supplémentaires**

le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
022	Dépenses imprévues		-33200.00
60631	Fournitures d'entretien		1000.00
60632	Fournitures de petit équipement		10000.00
61521	Entretien terrains		2000.00
6168	Autres primes d'assurance		500.00
6251	Voyages et déplacements		10000.00
6288	Autres services extérieurs		6000.00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage		2600.00
6518	Autres		1100.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
020	Dépenses imprévues		-15800.00
2158 - 115	Autres installat°, matériel et outillage		15800.00
2313 (041)	Constructions		25000.00
2313 (041)	Constructions		17000.00
2313 - 122	Constructions		1011245.00
1311 - 122	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1011245.00	
238 (041)	Avances versées commandes immo. incorp.	25000.00	
238 (041)	Avances versées commandes immo. incorp.	17000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>1 053 245.00</b>	<b>1 053 245.00</b>

TOTAL :	1 053 245.00	1 053 245.00
---------	--------------	--------------

le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

À la Mairie, le 30/10/2023

Le Maire



*(Handwritten signatures in blue ink)*